



## Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire par correspondance du 15 mai 2021

Le comité tient à remercier les 188 membres sur 248 (soit une participation 75,81 %) qui ont pris part au vote, un beau succès qui conforte le comité dans ses propositions et actions.

Les bulletins de vote envoyés à la mi-avril 2021 ont été reçus du 14 avril au 18 mai à l'adresse du président. Un contrôle du résultat des votes a été effectué par le Secrétaire et le Président.

Chaque bulletin a été numéroté à son arrivée. Les numéros indiqués sous "Remarques" correspondent donc tous à une question posée ou à une remarque figurant sur le bulletin portant ce numéro.

Une discussion en présentiel n'ayant pas pu se dérouler, elle a été remplacée par la transcription de l'ensemble de ces questions et remarques. Le Comité y a apporté ses réponses comme il l'aurait fait lors d'une AG en présentiel.

### Constat du résultat des votes :

Nombre de membres au 15 mai 2021	248
Nombre de bulletins délivrés :	249
Démission intervenue entretemps :	1
Nombre de bulletins délivrés pris en considération :	248
Nombre de bulletins rentrés :	188
Nombre de bulletin blanc :	1
Nombre de bulletins valables :	187
Taux de participation	75,81 %

### Détails du résultat des votes :

Point	Objet	OUI	NON	ABST
3 à 5	Rapport et décharge	Unanimité	0	0
7	Cotisation	Unanimité moins une abstention	0	1
8	Participation Téléovronnaz	143	26	18
9	Acceptation du budget 2021	Très large majorité	1	5 Abst/3 Blancs
10	Réélection du comité	Unanimité moins une abstention	0	1
10	Intérêt participation au comité	2* + 2 pour délégué comm. Tour.	Maj.	5 abst/3 blancs

\* NB : Deux membres ont déclaré leur intérêt pour rejoindre notre comité, ce que nous apprécions beaucoup. Ces messieurs seront convoqués pour prendre part à la prochaine séance du comité dont le lieu et la date restent à déterminer. Mesdames, il reste la question de la parité ....

## Discussion générale

### Transcription des remarques et questions figurant sur les bulletins et leurs réponses :

---

#### Point 7 – Cotisation

##### Remarque :

**57)** Envisager de baisser les cotisations en lieu et place d'investir dans des actions.

##### Réponse :

La cotisation annuelle de CHF 30.- est modeste, elle permet d'assumer les tâches statutaires de l'association, y compris les frais d'assemblée. L'investissement dans l'augmentation du général et donc également dans celui des propriétaires R2.

---

#### Point 8 - Participation à l'augmentation de capital de Téléovronnaz à concurrence de CHF 8'000.00

NB : La décision de principe d'une éventuelle participation de CHF 8'000.- à l'augmentation de capital de Téléovronnaz a été prise lors de la séance du comité du 15 mars 2021. Le montant est le résultat d'un compromis et le principe d'une souscription a été accepté par cinq voix contre une. Cette proposition a donc été soumise au vote des membres.

Une participation au capital permettra à un membre de notre comité d'assister à l'assemblée annuelle des actionnaires au titre de représentant de notre association et pourra y apportant, le cas échéant, les vues et demandes de nos membres. A ce jour cela était effectué de manière informelle par votre président actionnaire à titre privé depuis l'augmentation de capital de 2001.

##### Remarques :

**14)** Si Téléovronnaz donne des avantages au R2, je serai d'accord de les subventionner.

**87)** Les 8'000.- frs pour Téléovronnaz sont-ils bénéfiques pour les membres d'Apérovronnaz ??? Rabais ou autres ??

**95)** En cas de participation à l'augmentation du capital de Téléovronnaz, quelle sera l'utilisation du dividende (réduction remontées mécaniques)?

**148)** La participation individuelle donne droit à un rabais, ce qui ne sera pas le cas avec ce "don". Y'en a marre que ces flux monétaires aillent toujours des propriétaires de R2 à d'autres qui ne font guère de gestes pour nous.

##### Réponse

Du comité :

- a) Le montant à souscrire de CHF 8'000.00 donnera droit à une rémunération annuelle de 4 % sous forme de 80 coupons d'une valeur de CHF 4.00 chacun totalisant donc CHF 320.00. Ces coupons doivent être utilisés dans l'année courante pour le paiement de prestations de Téléovronnaz, excepté les abonnements ski-bains et Magic-Pass qui sont des prestations de tiers. L'utilisation des coupons est possible aussi au restaurant de Jorasse et au Joras'shop pour toute consommation dépassant au minimum CHF 20.00 et pour au maximum le 50% du montant à payer.
- b) Le moment venu le comité proposera un mode de distribution aux membres lors de la prochaine AG.

De Téléovronnaz :

*“Etant donné que c'est l'association qui fait la souscription, nous transmettrons les bons à son Président ou secrétaire qui se chargera de transmettre (selon vos décisions internes) les bons uniquement à des membres cotisants de votre association afin de respecter le principe du souscripteur/utilisateur.*

*Dès lors et afin de régulariser le processus, il faudra simplement nous envoyer chaque année la liste à qui vous avez transmis les bons pour utilisation.”*

**Remarque :**

**16)** Investir dans les équipements de la piste de Petit-Pré (plein Sud) me semble un non-sens face au réchauffement climatique. Pourquoi pas investir dans de meilleurs transports en commun ?

**Réponse :**

Un investissement dans les transports publics n'est pas du ressort de Téléovronnaz.

**Remarque :**

**56)** Une participation au capital de Téléovronnaz est une bonne chose, mais le montant est **trop** élevé. Je suis déjà actionnaire à titre personnel de Téléovronnaz.

**Réponse :**

Le montant fixé a été l'objet d'un compromis lors de la discussion au sein du comité. Bien entendu il y a d'autres propriétaires R2 qui sont actionnaires à titre privé, particulièrement depuis l'augmentation de capital en 2000 pour la réalisation de Col Express. Nous avons pensé qu'un geste positif de la part de notre association s'inscrit dans l'intérêt général et participe ainsi à la sa réputation.

**Remarque :**

**12)** Téléovronnaz me fait penser au syndrome de Stockholm.

**59)** Téléovronnaz devrait être soutenu par Leytron. Les R2 sont des vaches à lait et les propriétaires sont juste bon "à payer".

**176)** J'estime que ce n'est pas à Apérovronnaz de faire un don à une société commerciale. Ceux qui veulent participer à Téléovronnaz peuvent acheter eux-mêmes les actions.

**Réponse**

La commune de Leytron soutien Téléovronnaz par un cautionnement de CHF 2 millions et une participation financière au capital de 1 million, ce qui constitue un engagement total de 3 millions pour cette opération.

Reste en discussion les participations de Chamoson et Saillon dont on ne connaît pas encore les montants, pour autant qu'elles participent à la souscription.

**Remarque :**

**66)** Bonne initiative de participer au CA de Téléovronnaz

**Réponse :**

Merci de cet avis positif.

**Remarques :**

**94)** Projet inutile ! N'apporte rien. Coût très élevé prolongé (?) jusqu'à Tsantonnaire, avis à revoir. Supprimer une piste noire, la seule (belle piste). Défigure le paysage en y créant un chemin à coup de bulldozer. Et risque avéré et régulier de ne pas avoir assez de neige à Petit-Pré.

**158)** Je ne suis pas favorable au développement proposé par Téléovronnaz qui n'apportera, selon moi, aucune amélioration à la station pour un coût gigantesque. J'aurais préféré une jonction Petit-Pré-Tzantonnaire en continuation de Col Express. Petit Pré est un secteur fréquemment en manque de neige.

**Réponse :**

Avis communiqués à Téléovronnaz.

---

**Point 9 Budget**

**Remarques :**

**50)** 1) Dans la rubrique "Cotisations Assoc, externes" : de qui s'agit-il ?

2) Avez-vous encore des factures à honorer pour les Avis de droit (Fr, 1'800.- prévus dans le budget 2021) ?

**96)** Pourquoi encore des frais d'avis de droit au budget 21 ?

**Réponses :**

1) Nos cotisations aux associations faîtières des R2 Valais et Suisse : Fédération valaisanne des R2 et Alliance suisse des R2, Berne

2) Oui, le dernier relevé de frais date du 9 juin 2020. Depuis, diverses sollicitations ont été demandées : Lettres, participation de Me Darbellay lors d'une séance à Leytron avec le conseil communal et nous pensons avoir encore besoin de ses conseils dans un proche futur, sous réserve du développement de nos relations avec la commune.

**Remarques :**

**63)** Comment justifier l'augmentation des frais adm. De 900.- à 1'300.- selon budgets 2020-2021 alors que le résultat 2020 est de 689,15 seulement ?

**148)** Pourquoi une telle augmentation du budget des frais administratifs ?

**Réponse :**

C'était une anticipation de l'impossibilité d'AG en présentiel. Cette situation influe des frais d'impression et d'envoi supplémentaires.

Pour info, à ce jour ce compte présente un total de dépenses de CHF 1227,50 !

**Remarque :**

**107)** Budget 2021 trop élevé

**Réponse :**

Il est environ 8% inférieur à 2020

---

**Point 10 – Intérêt de participer au Comité**

NB : Deux membres ont répondu oui à cette question. Deux autres s'intéressent à la commission touristique.

**Remarque :**

**53)** J'hésite ... Pourriez-vous m'informer en quoi consiste le délégué commission touristique

**76)** Délégué à la commission touristique m'intéresse.

**Réponse :**

Il s'agit de représenter l'association auprès de ladite commission en y présentant les demandes, idées et suggestions de l'associations, ce qui constitue la "voix" des membres de l'association.

Le poste a déjà été attribué à un membre du comité, M. Gilbert Schertenleib

**Remarque :**

**148)** Professionnellement trop actif à l'étranger pour faire du travail sérieux. Plus tard ?

**Réponse :**

Merci de votre intérêt pour une éventuelle participation ultérieure, vous êtes le bienvenu !

---

**Autres remarques et divers :****Remarque :**

**19)** J'ai de sérieux doutes sur la pérennité des pistes de fond à Ovronnaz étant donné le régulier manque de neige le tracé passant dans des endroits souvent fermés (avalanches) et le peu d'utilisateurs (à ma connaissance).

**Réponse :**

Même si elle est peu fréquentée, une piste de fond doit faire partie de l'offre de la station. La topographie étant ce qu'elle est, nous devons vivre avec les contraintes qui lui sont liées.

**Remarque :**

**77)** Merci pour tout le travail - quel bel effort. Dommage que le résultat ne soit pas à l'image des vœux souhaités.

**Réponse :**

Ce commentaire positif est l'un parmi la soixantaine de remerciements et encouragements reçus. Le comité apprécie votre soutien. Pour les résultats, voir notre **réponse 114)** ci-après.

**Remarque :**

**92)** En ce qui me concerne, aucun succès au sujet d'une réduction de la "taxe touristique", à mon avis, exagérée, étant donné la surface des chambres restreintes.

**Réponse :**

Avez-vous envoyé une réclamation à la commune comme nous l'avons conseillé dans notre communication du 13 mars 2021 ? Voir notre **réponse 114)** ci-après.

**Remarque :**

**114)** Toujours en colère contre la taxe touristique et là nous avons perdu la bataille.

**Réponse :**

Nous avons eu une première victoire d'étape lorsque le projet de règlement a été modifié en ce qui concerne le facteur pris en compte pour les studios (1 pièce) qui est passé, à notre demande, du facteur 2 au facteur 1,5 e qui représente une baisse de la taxe annuelle de CHF 80.00 pour ces petits logements.

Il est vrai que la commune n'a pas encore répondu à toutes nos demandes. La question des mezzanines et chambres d'enfant est encore en attente d'une réponse, tout comme des informations précises sur les détails de l'affectation du produit de la taxe.

Bien entendu nous veillons à ce que ces points trouvent une solution adéquate. La "bataille", comme vous dites, n'est pas donc pas encore terminée. Nous ne considérons pas nos actions comme un combat contre la commune car il s'agit de demandes légitimes de la part des R2.

**Remarque :**

**118)** J'ai inclus ci-joint un plan de note petit appartement à Orion. Est-ce que vous pouvez le transmettre à la personne responsable à la commune ?

**Réponse :**

Transmission effectuée au Président de la commune en date du 27 avril 2021. La commune devrait vous contacter directement pour l'organisation d'une éventuelle visite sur place.

**Remarque:**

**134 )** Please make me an english translation of principal texts

**Réponse :**

Notre Vice-président M. Norbert Gisler a effectué une traduction sommaire du cahier de l'AG et du bulletin de vote. Ces documents ont été envoyés le 6 mai 2021 par courriel aux membres domiciliés au Royaume Uni et dans les Pays-Bas.

---

Ce procès-verbal de l'AG 2021 par correspondance est adressé à tous les membres par courriel et par courrier postal pour les quelques membres qui n'ont pas d'adresse courriel.

**Passé le 20 juin 2021 et à défaut de contestation(s) dument motivée(s), ce procès-verbal sera considéré comme définitivement adopté.**

Pour le Comité, Vevey, le 18 mai 2021

Charly Teuscher, président

Philippe Freléchoux, secrétaire

